

De : <erdf-drnpsc-linky-epdr@enedis.fr>

Date : 9 août 2016 à 22:40

Objet : Remplacement du compteur électrique - date limite : 31/08/2016

À : xxxx

Madame, Monsieur,

Vous avez jusqu'au 31 août pour profiter du remplacement du compteur électrique sans frais et bénéficier ensuite de nouveaux services et offres tarifaires.

Nous rappelons que le Code de l'Énergie, dans son article L.322-4, précise que le compteur n'est pas la propriété du Client mais celle des Collectivités Territoriales. De même, le déploiement des compteurs communicants est obligatoire et encadré par la loi (au titre du droit européen : annexe I§2 de la directive n°2009/72 du 13 juillet 2009 et obligation au titre du droit interne : *Article L. 341* du code de l'énergie). Enfin, le compteur communique via les câbles électriques déjà existants et respecte les normes sanitaires définies au niveau européen et français.

Nous vous invitons à contacter, dès à présent, notre partenaire régional **EIFFAGE**, au **0800 710 760**, afin de convenir d'un rendez-vous pour une intervention **avant le 31/08/2016**.

Cordialement

Alexandre Lecomte

Déploiement Linky en Nord Pas de Calais

Service Clients : 0800 054 659

ERDF devient  
**ENEDIS**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU

**Alexandre LECOMTE**

Déploiement Linky en NPdC

ENEDIS - Direction régionale Nord-Pas de Calais

174 avenue de la République 59110 LA MADELEINE

Service Clients Linky : 0800 054 659

[erdf-drnpsc-linky-epdr@enedis.fr](mailto:erdf-drnpsc-linky-epdr@enedis.fr)



Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce message